

Liberté Égalité Fraternité

AVIS AU PUBLIC

Commune de Saint-Aubin-sur-Mer

Le préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2021 il est procédé, durant 17 jours, du mercredi 03 novembre 2021 à partir de 09h00 au vendredi 19 novembre 2021 à 17h00, à une ENQUÊTE PUBLIQUE relative au renouvellement de la concession de la plage naturelle de Saint-Aubin-sur-Mer au profit de la commune. La concession représente une superficie de 435 000 m² pour un linéaire de 1 750 m de rivage.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables librement :

- En version numérique sur le site internet dédié : https://www.registre-dematerialise.f<u>r/2653</u> et sur le site internet des services de l'État dans le Calvados www.calvados.gouv.fr (rubrique « Publications/Avis et consultation du public/Avis d'enquête publique »);
- Sur support papier en mairie de Saint-Aubin-sur-Mer, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public, les lundi, mardi et vendredi de 14h00 à 16h00, le mercredi de 10h00 à 12h00 et le samedi 13 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 pour les besoins de l'enquête, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados (10 boulevard du Général Vanier à CAEN, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut consigner ses observations et propositions :

- · Sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/2653
- Sur le registre d'enquête papier déposé à la mairie de Saint-Aubin-sur-Mer aux jours et heures d'ouverture au public
- Par correspondance postale adressée au commissaire-enquêteur à la mairie :

Mairie de Saint-Aubin-sur-Mer 41 rue du Maréchal Joffre 14 750 SAINT-AUBIN-SUR-MER

Des postes informatiques connectés sont mis à disposition du public gratuitement aux jours et heures d'ouverture au public en mairie de Saint-Aubin-sur-Mer ainsi qu'à la DDTM du Calvados.

Monsieur Jean-Pierre DENEUX, est nommé commissaire-enquêteur et se tient à la disposition du public pour recevoir les observations des personnes intéressées en mairie de Saint-Aubin-sur-Mer les :

- mercredi 03 novembre 2021 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête);
- samedí 13 novembre 2021 de 09h00 à 12h00 ;
- vendredi 19 novembre 2021 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, des informations complémentaires peuvent être demandées au pétitionnaire par courrier à l'adresse de la mairie, par courriel à l'adresse mairie@saintaubinsurmer ou par téléphone au 02.31.97.30.24

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête sur les sites internet du registre d'enquête dématérialisé et celui des services de l'État du Calvados, en mairie de Saint-Aubin-sur-Mer et à la DDTM du Calvados.

Le préfet du Calvados pourra accorder la concession de plage à la commune de Saint-Aubin-sur-mer par arrêté préfectoral.